



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 16 octobre 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240927-D20240015910-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 29

de Votants : 37

Dont vote par procuration : 8

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00159/2024 du 27/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 20 septembre 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (29)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Assane MOHAMED (9ème adjoint au maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

Participation au congrès
de l'ANACEJ

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 14/10/2024 que la convocation avait été faite le 20/09/2024.

Le Maire.

Absents : (11)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (1)

M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire)

Procuration : (8)

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), M. Jacques Martial HENRY donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Inayat KASSIM donne pouvoir à M. Assane MOHAMED (9ème adjoint au maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA donne pouvoir à M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Claudie RAKOTO donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2023.00188/2023 portant modification de la délibération n°2020.00006/2020 relative aux frais de mission et de déplacement des élus et agents de la ville ;

Considérant que depuis sa création en 2018, la ville de Mamoudzou est adhérente à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) ;

Considérant que cette adhésion permet à la ville de siéger au conseil d'administration de cette entité reconnue à l'échelle nationale. La ville participe activement aux événements régionaux et nationaux de cette instance, ce qui lui permet d'exercer une influence sur les orientations de l'ANACEJ ;

Considérant que le prochain congrès de l'ANACEJ se tiendra à la ville de Saint-Brieuc, du 28 au 31 octobre 2024, sous le thème "IMAGINONS DEMAIN" ;

Considérant que cette rencontre de travail vise à encourager les jeunes à imaginer un avenir enviable, sain et respectueux des droits humains, tout en favorisant leur enrichissement mutuel ;

Considérant que la délégation de la ville sera composée de 6 jeunes de CMJ désignés dans le tableau suivant, d'un encadrant et de Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire) ;

Monsieur	TANY ALI	Kamil-Edine
Madame	MOHAMED	Ibtissam, Camila
Monsieur	SAID	Yakine
Monsieur	LEFAUCHEUR	Iyad-Noah
Madame	BEN BRAHIMOU	Medina
Madame	AHMED CASSIM	Anya

Considérant que cette action est dans la continuité des rencontres de l'ANACEJ et du premier congrès de l'Océan Indien qui s'est tenu du 09 au 13 avril 2024 sur l'Île de la Réunion ;

Considérant le tableau des dépenses prévisionnelles suivant :

DEPENSES	Montant	Recettes	Montant	Observations
Billet d'avion - 6 jeunes, un encadrant, un élu	9 893, 24 €	FEBECS	2 795, 08 €	Prise en charge par l'État via un FEBECS versé à la Ligue de l'enseignement de Mayotte.
		Subvention DRAJES	4 000, 00 €	
Billet de train 6 jeunes, un encadrant et un élu		Ville de Mamoudzou	3098,16 €	Dont avoir Air Austral 2023 de 3983,88€
Hébergement du 28 au 31 octobre pour les 6 jeunes	1 680, 00 €	Ville de Mamoudzou	2 077, 20 €	
Achats de sweats	397, 20 €			Sweats avec les logos du CMJ et de la ville pour identifier les jeunes.

Forfait repas le 27, le 31 octobre et déplacement pour les 6 jeunes	600,00 €	Participation Parents -	600,00 €	Prise en charge symbolique des parents, 100 €/jeune.
Total	12 570,44 €	Total	12 570,44 €	

Considérant le tableau de financement suivant :

<u>Tableau de financement</u>	
Subvention DRAJES	4 000 €
Financement FEBECS	2 795,08 €
Avoir Air Austral 2023 pour la ville	3 983,88 €
Apport de la ville 2024	5 175,36 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'autoriser Madame RABIA ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), ainsi que 6 jeunes du CMJ à participer au congrès de l'ANCEJ qui se tiendra du 28 au 31 octobre 2024 à Saint-Brieuc.

Article 2 : de prendre en charge les frais liés à ce déplacement et d'imputer les dépenses afférentes au budget de la commune.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 01/10/2024

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :